

<b>Zeitschrift:</b>	as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Archäologie Schweiz
<b>Band:</b>	24 (2001)
<b>Heft:</b>	2-fr: Avenches : capitale des Helvètes
<b>Artikel:</b>	La création d'une ville nouvelle : Aventicum, capitale des Helvètes
<b>Autor:</b>	Bridel, Philippe
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-18972">https://doi.org/10.5169/seals-18972</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ville nouvelle



## La création d'une ville nouvelle: Aventicum, capitale des Helvètes

Philippe Bridel

**Aventicum**, ville nouvelle, se développe sur un site fréquenté depuis plusieurs générations; chef-lieu de cité, elle connaîtra une destinée exceptionnelle à la mesure de son statut de colonie auquel elle accédera en 71 apr. J.-C.

En l'absence de toute trace d'habitat organisé antérieur aux premières années de notre ère, la ville romaine d'Aventicum apparaît à ce jour comme une création de toutes pièces. En cela, elle s'apparente à bien d'autres villes nouvelles des trois Gaules, nées de la volonté des élites locales d'organiser leur *civitas* et son chef-lieu selon un modèle proposé plus qu'imposé par Rome. Ce phénomène ne se concrétise en Helvétie qu'au début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., près d'une génération après la réorganisation des Gaules par Auguste et 20 ans

**Fig. 14**  
Vue aérienne du site romain d'Avenches en direction du nord: en bas, le sanctuaire du Cigognier, le théâtre et, sur la gauche, le bourg moderne; en haut, le mur d'enceinte avec la porte de l'Est à droite. De part et d'autre de la route cantonale s'étendait le réseau des quartiers réguliers.

*Veduta aerea del sito romano d'Avenches verso nord: in basso, il santuario di Cigognier, il teatro e, sulla sinistra, la cittadina moderna; in alto, le mura cittadine con la porta orientale a destra. Sui due lati della strada cantonale si stendeva il reticolo di isolati.*

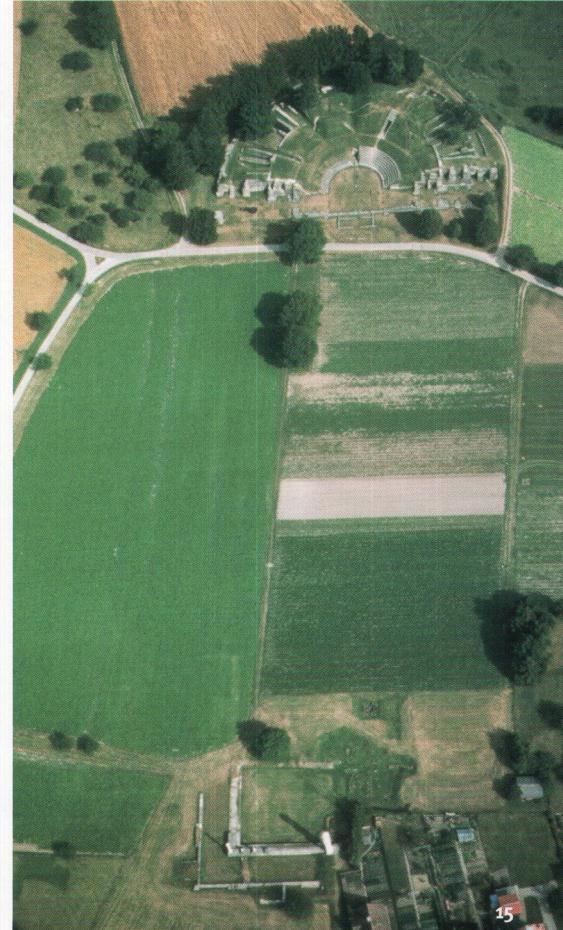
**Fig. 15**  
Vue aérienne du complexe monumental associant théâtre et sanctuaire du Cigognier.

*Veduta aerea del complesso monumentale comprendente il teatro e il santuario del Cigognier.*

environ après la préparation de la campagne des Alpes qui avait dû mettre en évidence le rôle stratégique de la route du Plateau suisse. Depuis leur retour piteux suite à la défaite de Bibracte en 58 av. J.-C., les Helvètes pourraient donc avoir résidé pendant deux générations au moins dans de nouveaux *oppida* ou *vici*, agglomérations pré-urbaines d'aspect encore essentiellement celte. Les vestiges, encore fort mal connus, d'une fortification de la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. repérée au Bois de Châtel sont-ils un exemple de ce type d'habitat ou ne constituent-ils pas plutôt un refuge fortifié sans habitat permanent? L'organisation politique des tribus helvètes, au nombre de quatre selon César, était-elle d'ailleurs déjà assez structurée, ses modes de vie assez romanisés pour nécessiter la création d'une ville avant le début de notre ère? Les modèles en étaient pourtant connus dans la région, avec la *Colonia Iulia Equestris* (Nyon), fondée au plus tard en 45 av. J.-C. et dont les vestiges les plus anciens remontent au dernier quart du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère, et avec la colonie d'*Augusta Raurica* (Augst), à peine plus récente.

Le site d'Aventicum (fig. 14) était-il pour autant totalement vierge lorsque les autorités de la cité des Helvètes (*Civitas Helvetiorum*), constituées sans doute de membres de la noblesse autochtone désormais ralliée au pouvoir de Rome, prirent cette décision hautement politique de se doter d'une capitale en créant une ville de type romain? Comme permettent désormais de le supposer les découvertes archéologiques réalisées ces dernières années en limite occidentale de l'agglomération romaine, tout semble se passer comme si la ville était venue s'installer à côté d'une zone sacrée fréquentée depuis quelques générations, plutôt que de se superposer à un habitat préexistant. Cette zone a pu également fonctionner comme lieu d'échanges commerciaux saisonniers, économie et religion se conjuguant lors de foires réunissant des Helvètes venus des quatre coins du pays, selon un schéma attesté ailleurs jusqu'au Moyen Age au moins.

Créer un habitat permanent selon les normes de



l'urbanisme romain fut une opération d'organisation de l'espace qui implique un pouvoir politique bien structuré. Les élites dirigeantes, descendant sans doute de la noblesse militaire celte accoutumée à vivre sur ses domaines ruraux, décident, la paix désormais assurée, de se regrouper et de s'organiser politiquement pour promouvoir, sous leur contrôle et à leur profit, le développement économique du pays. En adoptant le modèle classique de la ville de plan orthogonal (fig. 16), elles s'installent dans un cadre qui atteste leur assimilation à la culture et au pouvoir romains; elles visent aussi à regrouper les artisans, développer le commerce, faciliter les échanges de produits locaux, régionaux ou importés en leur offrant un lieu, des équipements et des infrastructures d'un type nouveau,

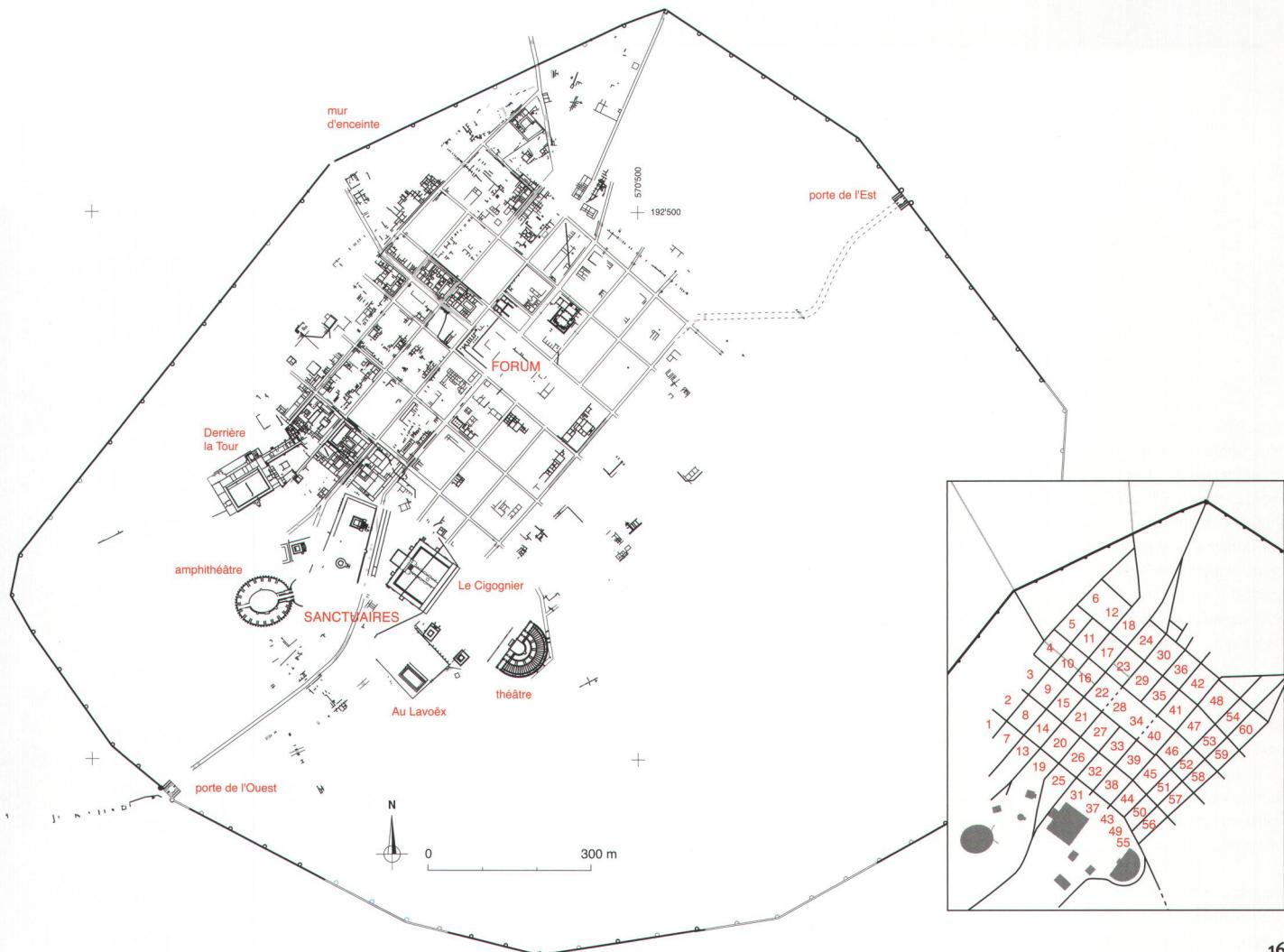


Fig. 16

Extrait du plan archéologique d'Avenches. En médaillon, numérotation des quartiers (*insulae*).

*Estratto della pianta archeologica d'Avenches. Le cifre si riferiscono alla numerazione degli isolati (*insulae*).*

propres à assurer la prospérité de tous; elles créent les rues, les places et les monuments qui affirment leur statut de classe dominante et disent leur volonté d'entraîner l'ensemble du peuple helvète dans une longue et durable évolution vers un nouveau mode de vivre, ensemble et avec les autres peuples de l'Empire, tout en gardant l'héritage de ses origines et de ses dieux.

Dès le début de notre ère, un formidable programme de développement urbain est donc arrêté, qui se réalisera durant près de deux siècles autour de ses deux pôles complémentaires: le forum, lieu urbain des pouvoirs civiques reconnus par Rome comme dirigeant la *Civitas Helvetiorum*, et la zone occidentale des sanctuaires, qui subsiste et se développe parallèlement, abritant les cultes, les processions, les pèlerinages et les spectacles offerts au peuple entier de l'Helvétie (fig. 15). S'il est conçu selon un modèle emprunté à Rome, ce programme est

sans doute adapté, décidé et mis en œuvre par des autorités déjà solidement constituées, élites locales qui, comme tant d'autres en Gaule, ont choisi d'affirmer leur pouvoir en bâtissant une ville, témoin et cadre de leur puissance politique et économique maintenue et reconnue par Rome. Le statut juridique d'Aventicum, simple municipé pérégrin aux origines, n'atteindra que tardivement, avec l'élévation au rang de colonie sous Vespasien en 71 apr. J.-C., le niveau que son développement urbain et son équipement en monuments publics comme capitale de la cité des Helvètes justifiaient déjà largement. Un nouvel âge d'or s'ouvrira alors, évergétisme des élites locales et soutien du pouvoir impérial se combinant vraisemblablement pour réaliser dans toute son ampleur le programme d'urbanisme arrêté dans ses grandes lignes près d'un siècle plus tôt.